

**PROCÉDURE DE RECRUTEMENT À LA FONCTION DE  
CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE (CFC)  
ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024**

**1. RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES**

Deux réunions d'information collectives sont organisées **en visioconférence le mardi 31 janvier 2023 à 14h00 et le mercredi 8 février 2023 à 14h00.**

Merci de vous connecter 15 minutes avant le début de la réunion. Pour ce faire, veuillez privilégier le navigateur Google Chrome.

Liens d'accès :

- **Mardi 31 janvier 2023** : <https://meet.google.com/kfr-naha-kck>
- **Mercredi 8 février 2023** : <https://meet.google.com/yjx-yumq-thd>

**Inscription obligatoire via le Google forms suivant :** <https://forms.gle/zZbQcnmwWkHNVJpK6>

*La participation à cette réunion d'information n'est pas indispensable pour déposer un dossier*

**2. DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le candidat intéressé pour candidater à la fonction de conseiller en formation continue (CFC) peut :

- s'adresser directement à la Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) pour retirer un dossier.

**Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue**

**GIP FCIP Alsace**

2 rue Adolphe Seyboth - 67000 STRASBOURG

Tél. : 03.90.23.53.62

Mél : [recrutementcfc@gip-fcip-alsace.fr](mailto:recrutementcfc@gip-fcip-alsace.fr)

- télécharger le dossier de candidature sur le site : <http://www.greta-cfa-alsace.fr/recrutement>

**3. DÉPÔT DE CANDIDATURE**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au :

**Lundi 13 mars 2023**

délai de rigueur

**Pour les personnels « Éducation Nationale » :**

Le dossier devra être adressé en deux exemplaires revêtus de l'avis du chef d'établissement (si nécessaire) :

- l'un à la Dafpic par la voie hiérarchique, sous couvert de l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale ;
- l'autre directement à la Dafpic.

**Pour les personnels « hors Éducation Nationale » :**

Le dossier devra être adressé en un seul exemplaire directement à la Dafpic.

#### **4. PROCÉDURE**

**La procédure de recrutement comporte deux phases :**

- une première sélection des candidats après étude des dossiers de candidature,
- une deuxième sélection par le biais d'une épreuve écrite de synthèse et d'un entretien approfondi avec les candidats retenus à la première sélection. Les candidats recevront en temps utile une convocation précisant le jour et l'heure exacts de cet entretien.

La commission académique consultative compétente à l'égard des conseillers en formation continue est alors consultée sur l'ensemble des opérations de recrutement.

A l'issue de ces opérations, le recteur arrête la liste d'aptitude annuelle.

Les candidats seront informés, par courrier, de la suite donnée à leur candidature.

Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude sont ensuite désignés par le recteur pour effectuer une année probatoire de formation, au fur et à mesure des vacances de postes dans l'académie.

#### **5. DATES A RETENIR**

<b>Réunions d'information</b>	31 janvier 2023 et 8 février 2023 à 14h00 en visioconférence
<b>Date limite de réception des candidatures</b>	13 mars 2023
<b>Epreuve écrite</b>	5 avril 2023 de 14 h 00 à 16 h 30
<b>Epreuve orale</b>	du 15 au 16 mai 2023
<b>Envoi des résultats</b>	Début juillet 2023